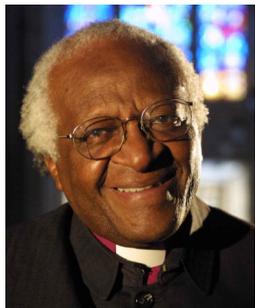


« Un certificat de naissance est une question de vie ou de mort. »

« Un enfant non enregistré n'existe pas. »

« Comment pouvons-nous vivre sachant que nous aurions pu faire une différence ? »

Archevêque Émérite Desmond Tutu



Le comprendre doit donc nous inciter à nous préoccuper de voir le peuple de notre collectivité terrestre se lier de façon similaire pour qu'il puisse également avoir ce sentiment d'appartenance et d'identité. »

Chanoine Andrew Khoo, Diocèse de Malaisie de l'Ouest, Église de la Province de l'Asie du Sud-est

Réseau anglican international des familles

Parrains : Le Très Révérend Desmond Tutu, Archevêque Émérite du Cap, Afrique du Sud
La Très Révérende Kay Goldsworthy, Évêque adjoint District du sud de Perth, Australie
Le Très Révérend Dr Paul Kwong, Archevêque de Hong Kong

Président : Le Très Révérend James Tengatenga, Président du Conseil consultatif anglican

Président en exercice : Le Très Révérend David Rossdale

Coordinateur de l'IAFN :
Dr Sally Thompson, c/o St Andrew's House,
16 Tavistock Crescent, Londres W11 1 AP,
Royaume-Uni
Tel +44 (0)7948 332697 E-mail: mail@iafn.net

<http://iafn.anglicancommunion.org>

IAFN

Réseau anglican international des familles

Promouvoir les soins de première ligne aux familles dans l'ensemble de la Communion anglicane

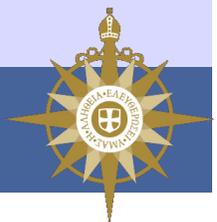
Soutenir la campagne pour l'enregistrement universel des naissances

Pourquoi l'enregistrement des naissances est-il important ?



Photo: PLAN International

<http://iafn.anglicancommunion.org>





IAFN : Soutenir la campagne pour l'enregistrement universel des naissances

L'enregistrement des naissances est une question importante

- Chaque année, 51 millions d'enfants ne sont pas enregistrés.
- Dans le monde entier, la moitié des enfants de moins de 5 ans ne sont pas enregistrés.
- L'Asie du Sud affiche le taux le plus élevé d'enfants non enregistrés – 64 % des naissances – suivie de près par l'Afrique subsaharienne dont 63 % des naissances ne sont pas enregistrées. Dans les pays industrialisés, seuls 2 % ne sont pas enregistrés.

L'enregistrement des naissances protège les enfants

- Pour les filles, un manque de justificatifs de leur âge les expose à un risque accru de mariage forcé à un âge précoce.
- Les garçons dont la naissance n'est pas enregistrée peuvent être enrôlés comme enfants soldats ou être détenus dans des prisons pour adultes, car ils n'ont pas de certificat de naissance.
- L'accès à l'éducation peut être difficile pour les enfants dont la naissance n'a pas été enregistrée ; ces enfants peuvent se retrouver exploités comme enfants ouvriers ou engagés dans la prostitution ou la pornographie.
- Les enfants non enregistrés peuvent ne pas avoir accès aux soins médicaux ou aux immunisations.

L'enregistrement des naissances promeut le développement des individus et des nations

- Les adultes qui ont un certificat de naissance peuvent jouer pleinement leur rôle dans la société en tant que citoyens dans le monde du travail, électeurs et propriétaires fonciers.
- Les nations dont le taux d'enregistrement des naissances est élevé peuvent planifier efficacement les programmes d'immunisations et autres programmes de santé, le développement de l'éducation et de l'économie.

- L'enregistrement forge une identité avec la collectivité et la nation et favorise donc le développement économique.

L'enregistrement des naissances est une question d'Évangile

- L'appartenance est une idée fondamentale de la foi chrétienne – être des enfants de Dieu et avoir notre identité dans le Christ.
- Les Chrétiens se considèrent comme vivant dans une relation et en communion avec des droits et des responsabilités les uns envers les autres.
- Les enfants non enregistrés sont presque toujours issus de familles pauvres, marginalisées ou déplacées. Jésus se tenait aux côtés des pauvres et des marginalisés et promouvait en particulier le bien-être des enfants.

Pourquoi l'accès à l'enregistrement des naissances est-il toujours un défi ?

- Les collectivités rurales se trouvent souvent trop loin des bureaux d'état civil.
- Les attitudes et la culture patriarcales peuvent poser des difficultés aux femmes souhaitant enregistrer la naissance d'un enfant.
- Les parents ne comprennent pas l'importance de l'enregistrement ou ils doutent des intentions de l'État ; par exemple, ils craignent la discrimination.
- Il se peut que l'État n'ait pas la capacité ou les ressources suffisantes.
- L'enregistrement peut être coûteux et les parents qui prennent un congé pour aller enregistrer un enfant peuvent perdre une partie de leur salaire.
- Les règles relatives à l'enregistrement des naissances ne s'accordent pas avec la culture ou les traditions locales.

Que se passe-t-il pour promouvoir l'enregistrement des naissances ?

- Plusieurs ONG internationales, telles que PLAN International et UNICEF donnent la priorité à l'enregistrement des naissances.

- Certains États, notamment en Afrique, organisent des campagnes d'enregistrement des naissances et s'efforcent de simplifier l'enregistrement et de le décentraliser.
- Les églises et les organisations anglicanes ainsi que d'autres confessions exploitent leur présence locale et leurs réseaux dans la collectivité pour promouvoir l'enregistrement des naissances et aider les familles à surmonter les obstacles à l'enregistrement des naissances.

Quelles autres mesures les églises anglicanes peuvent-elles prendre ?

- Voir l'enregistrement comme une priorité de l'Évangile, car elle fait partie de la préoccupation de Dieu pour la justice et le bien-être des marginalisés.
- Partager les bonnes pratiques dans l'ensemble des Provinces et des diocèses pour que nous puissions apprendre les uns des autres. Utiliser le Réseau anglican international des familles ou d'autres mécanismes de communication.
- Au niveau national, collaborer avec l'État pour promouvoir des systèmes d'enregistrement accessibles.
- Au niveau local, aider à renforcer la confiance et la sensibilisation par la présence de l'Église au sein de la collectivité.
- Promouvoir l'enregistrement dans les classes de baptême, les cliniques offertes aux moins de cinq ans, et dans d'autres ministères familiaux.
- Soutenir l'enregistrement en offrant des certificats de baptême et des dossiers médicaux comme preuves des naissances.
- Offrir des locaux de l'église comme bureaux d'état civil.
- Collaborer avec d'autres églises et d'autres organismes visant à promouvoir l'enregistrement des naissances.